



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE3003 BERN, den
BERNE, le

23 janvier 1978

Secrétariat général du DFEP
Palais fédéral Est
3003 B e r n e

✓ EE 771.205
Ct/mg. 900.0
799.1.3.4.1
Interviews Conseiller
fédéral Honegger

Messieurs,

Suite à votre lettre du 18 janvier 1978 - 007.1, VK/Ni -, nous vous remettons, ci-jointe, une note concernant les thèmes envisagés sous point 1: Dialogue Nord/Sud, Nouvel ordre économique international et Fonds commun pour les produits de base.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Annexe mentionnée

Copie à MM.:

J, Ja, D, R, Sa, Pi (circ.), Ct.
(sans l'annexe à la partie de la note concernant le Fonds commun)

Le Dialogue Nord/Sud

1. Le Dialogue Nord/Sud porte sur tous les éléments des relations économiques entre pays industrialisés et pays en développement.

Ce dialogue englobe:

le commerce: échanges de matières premières et d'articles manufacturés;

les questions financières: crédits publics et privés, accès aux marchés des capitaux, problème de l'endettement des pays en développement;

les questions monétaires;

les transactions invisibles: assurances, transport, tourisme;

le transfert de technologie: licences, brevets;

la production agricole y compris le problème alimentaire;

l'industrialisation;

le droit de la mer;

etc.

En d'autres termes, et au-delà même des considérations fondamentales tenant à la nécessité de réduire les écarts entre les niveaux de vie, le Dialogue Nord/Sud nous concerne.

2. Les pays en développement prennent une part constamment croissante dans nos relations économiques extérieures: environ 10 % de nos importations totales proviennent de ces pays; plus de 22 % de nos exportations se dirigent vers eux. Alors que la récession économique a provoqué en 1974/75 une contraction de nos échanges avec nos partenaires industrialisés, notre commerce avec les pays en développement

- 2 -

a continué à augmenter. Cette augmentation se poursuit aujourd'hui à des taux nettement supérieurs à ceux enregistrés avec nos autres partenaires. Notre balance commerciale avec les pays en développement est fortement excédentaire (+ 5 milliards de francs en 1977). Par ailleurs, le total des investissements privés suisses dans le Tiers-monde se montait à 5 milliards de francs à fin 1976.

3. Notre pays participe directement aux efforts de coopération internationale relevant du Dialogue Nord/Sud:
 - La Suisse est membre de la plupart des organes de la famille des Nations Unies où sont traités les problèmes Nord/Sud, tels que la CNUCED, l'ONUDI, la FAO, le GATT¹⁾.
 - Elle a figuré au nombre des huit participants occidentaux à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Cette Conférence a permis d'approcher les problèmes dans leur ensemble et fait ressortir la notion d'interdépendance croissante des économies. A ce titre, elle constitue une étape importante du Dialogue Nord/Sud.

4. Il n'est aujourd'hui pas une seule négociation internationale économique d'envergure qui ne comporte un volet Nord/Sud. On peut citer les négociations commerciales multilatérales du GATT qui entrent dans leur phase finale et dont l'un des objectifs est de favoriser l'intégration accrue des pays en développement dans le système du commerce mondial. L'octroi de préférences tarifaires en faveur des importations origi-

1) CNUCED = Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
 ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 FAO = Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
 GATT = Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

- 3 -

naires des pays en développement en tant qu'aide de départ est un exemple de mesures destinées à accroître le commerce de ces pays.

5. Plus généralement, le clivage actuel qui divise le Nord et le Sud est un facteur d'instabilité politique, donc de crises en puissance. Il s'agit de rechercher les solutions qui, tout en sauvegardant nos intérêts fondamentaux, soient de nature à dissiper cette menace. Etroitement imbriqué dans les relations économiques internationales, notre pays favorise un système de relations internationales fondé sur la compréhension, la coopération et non l'affrontement. C'est dans cet esprit que nous concevons notre participation aux discussions et négociations qui ont lieu au titre du Dialogue Nord/Sud.

Le Nouvel ordre économique international (NEO)

1. N'étant pas membre des Nations Unies, la Suisse n'a pas participé à l'élaboration du NEO et n'a pas eu à se prononcer sur sa conception d'ensemble.

Nous n'en estimons pas moins qu'une réorientation des relations Nord/Sud est un objectif valable. Les méthodes et moyens pour atteindre cet objectif doivent cependant tenir compte des réalités économiques et politiques.

2. Comme d'autres pays industrialisés, nous ne sommes pas d'accord avec certaines des voies proposées pour réaliser les objectifs du NEO, notamment lorsqu'elles impliquent un degré de dirigisme incompatible avec nos conceptions d'économie de marché.

[Exemples: le NEO prévoit:

- la constitution d'associations de producteurs de matières premières, méthode qui pourrait conduire à des affrontements entre blocs; nous préconisons un dialogue permanent entre producteurs et consommateurs;
- l'indexation automatique des prix des matières premières exportées par les pays en développement (calculée sur la base de l'évolution des prix des articles manufacturés qu'ils importent) dont les répercussions sur les structures de la production et de la consommation pourraient conduire au gaspillage économique (investissements mal orientés ou inutiles dans la production de biens de substitution);

- 2 -

- la réorientation forcée de certains secteurs de notre économie pour faire place artificiellement à des importations en provenance des pays en développement.]

3. Bien que nous rejetions certains concepts, certaines mesures particulières du NEO, nous n'en reconnaissons pas moins la nécessité d'apporter des aménagements au système des relations économiques internationales pour tenir compte des besoins fondamentaux des pays en développement.

La Suisse prend une attitude constructive à cet égard. La tâche que nous entendons poursuivre est de deux ordres: sur le plan international, continuer à oeuvrer en faveur de l'édification d'instruments et de structures mieux aptes à dégager des solutions valables aux problèmes réels des pays en développement; sur le plan interne, obtenir de la population suisse une plus large adhésion à la mise en oeuvre de notre politique de coopération au développement et un appui à l'accroissement de nos prestations. Dans ce contexte, on peut relever que si nous pratiquons une politique très libérale dans le domaine de l'accès au marché suisse des produits en provenance des pays en développement (préférences tarifaires), nous nous devons d'accroître nos prestations au titre de l'aide publique au développement (0,19 % du PNB par rapport à environ 0,33 % pour la moyenne des pays occidentaux), en particulier à destination des pays en développement les plus pauvres.

Le Fonds commun pour les produits de base¹⁾

1. Le Fonds commun pour les produits de base, dont la négociation a été entreprise au sein de la CNUCED, est un mécanisme financier représentant un élément important d'un effort collectif en vue d'améliorer la situation sur les marchés internationaux des principaux produits de base. Il s'agit de replacer cette question dans son contexte général qui est le suivant:

- Une série de négociations produit par produit en vue de déterminer les méthodes les plus adéquates pour éliminer les fluctuations excessives de prix qui affectent le marché de nombre de produits de base et cela sans porter atteinte au niveau de la consommation. Déjà membre des accords internationaux existants sur le cacao et le café, la Suisse participe activement aux travaux visant à conclure de nouveaux accords de ce type pour d'autres produits (caoutchouc, coton, cuivre, jute, etc.). Notre objectif est de combattre les excès, c'est-à-dire de rétablir des conditions qui permettent aux forces du marché de remplir leur rôle, à savoir promouvoir un équilibre à long terme entre l'offre et la demande. La réalisation d'un tel objectif contribuerait à la fois à renforcer la régularité et la sécurité de nos approvisionnements et à atténuer les conséquences néfastes des fluctuations de prix sur les recettes d'exportation des pays producteurs en développement.
- La mise en oeuvre de tels accords internationaux de stabilisation réclame des moyens financiers importants soit

1) Etant donné la complexité technique de la question, nous nous permettons de joindre à la présente note la proposition au Conseil fédéral du 9 novembre 1977 relative à la deuxième partie de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun.

pour la constitution de stocks régulateurs¹⁾, soit pour d'autres mesures telles que la recherche/développement, l'aide à la transformation sur place, l'amélioration des systèmes de commercialisation et de l'infrastructure des transports, la promotion de la consommation, etc.

2. Jusqu'à présent, la mobilisation de ces moyens financiers a été faite par les accords de produit eux-mêmes à l'aide de taxes à l'exportation ou de contributions directes des gouvernements membres:

- Les pays en développement suggèrent que dorénavant une institution centrale assure seule cette mobilisation.
- Les pays industrialisés envisagent une autre approche qui serait de mettre en pool les ressources financières des différents accords afin de réaliser des économies d'échelle par voie de compensation. (Les prix de différents produits de base ne fluctuent pas tous en même temps dans le même sens, d'où la possibilité pour des accords en situation d'excès de liquidité à un moment donné de mettre une partie de cet excédent à la disposition d'accords qui seraient eux en situation de besoin de financement).

La Suisse a marqué sa préférence pour cette dernière approche parce qu'elle permet mieux que celle préconisée par les pays en développement de sauvegarder l'autonomie des accords de produit seuls à même de traiter des problèmes

1) Un stock régulateur a pour objectif de servir d'"amortisseur" des variations de l'offre et de la demande. Il contribue à maintenir le prix à l'intérieur d'une fourchette prévue dans l'accord en achetant lorsque le prix tombe au-dessous d'un certain seuil et en vendant dès que le prix dépasse une limite fixée.

spécifiques aux produits qu'ils couvrent. Notre préoccupation est de créer un Fonds commun sous forme d'un instrument économiquement et financièrement viable et dont le mécanisme de gestion et de prise de décision soit structuré de manière à ne pas permettre à tel ou tel groupe de pays d'exercer un pouvoir majoritaire permanent.

3. Les négociations engagées à Genève sur cette question depuis plus d'un an ont été interrompues à la demande des pays en développement qui ont jugé insuffisants les progrès accomplis jusqu'ici.

La Suisse ne participe que pour une part très faible au commerce mondial des matières premières. Elle met donc l'accent sur les efforts de coordination entre pays développés pour aboutir à une attitude concertée qui permette aux négociations d'élaborer un instrument satisfaisant pour toutes les parties. Son action est également dictée par le fait que de nos jours encore le 80 % des recettes en devises des pays en développement résulte de l'exportation de produits de base.

Annexe